



CONTRAT TERRITORIAL HAUT-ALLIER

Stratégie et Feuille de route

Version du 15 octobre 2021

Structure porteuse : Établissement Public Loire



Financiers de la phase de préfiguration du Contrat Territorial



Autres structures impliquées dans la construction du projet



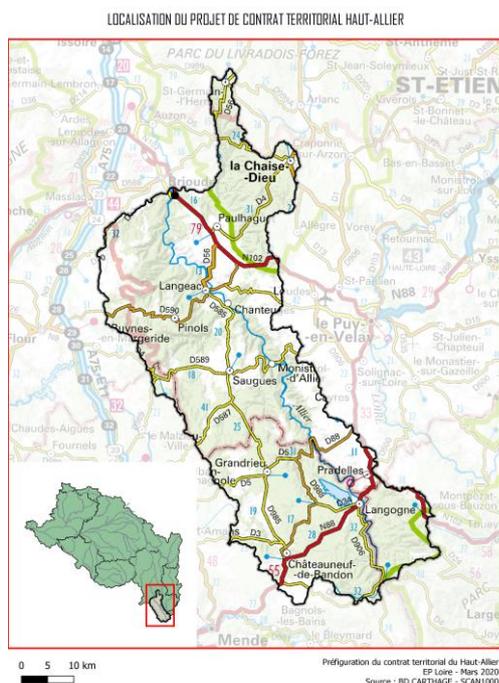
agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



Stratégie de territoire

1 Présentation du territoire

Le bassin du Haut-Allier est situé dans le massif central et s'étend sur plus de 2 680 km² : des sources de l'Allier à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille-Brioude. Situé à l'extrémité amont du bassin Loire Bretagne, ce territoire concerne en tout ou partie de :



- 2 régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) ;
- 5 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère et Ardèche) ;
- 13 EPCI à fiscalité propre ;
- 160 communes.

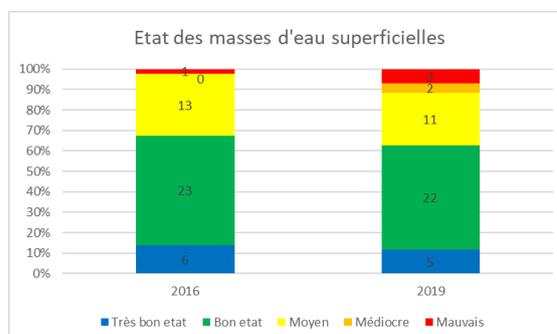
Le périmètre du Contrat Territorial et du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont identiques. Le Haut-Allier a été en partie concerné par des démarches de contrats territoriaux, dont le plus récent s'est terminé fin 2017 (bassin versant de Naussac - en Lozère et en Ardèche). La position de tête de bassin versant et la présence de l'ouvrage de Naussac réalimentant l'axe Allier en période de déficit estival donnent au Haut-Allier une responsabilité stratégique pour la préservation des ressources en eau du bassin de la Loire.

2 Les principales pressions et risques identifiés

L'état biologique et chimique des 43 masses d'eau « cours d'eau » du Haut-Allier est globalement bon, ce qui fait du bassin versant un secteur préservé par rapport à l'aval du bassin Loire-Bretagne. Toutefois, 16 masses d'eau n'atteignent pas le bon état écologique imposées par la DCE et seulement 5 masses d'eau atteignent le très bon état souhaité par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et qui pourraient être attendus sur la majeure partie d'un territoire de tête de bassin versant.

Un état écologique qui s'est légèrement dégradé par rapport à 2016, plus proche de la réalité puisqu'il s'agit d'un état mesuré et non simulé sur un nombre de masse d'eau plus important (12 masses d'eau sur 43 sont évaluées à partir de résultats partiels ou simulés).

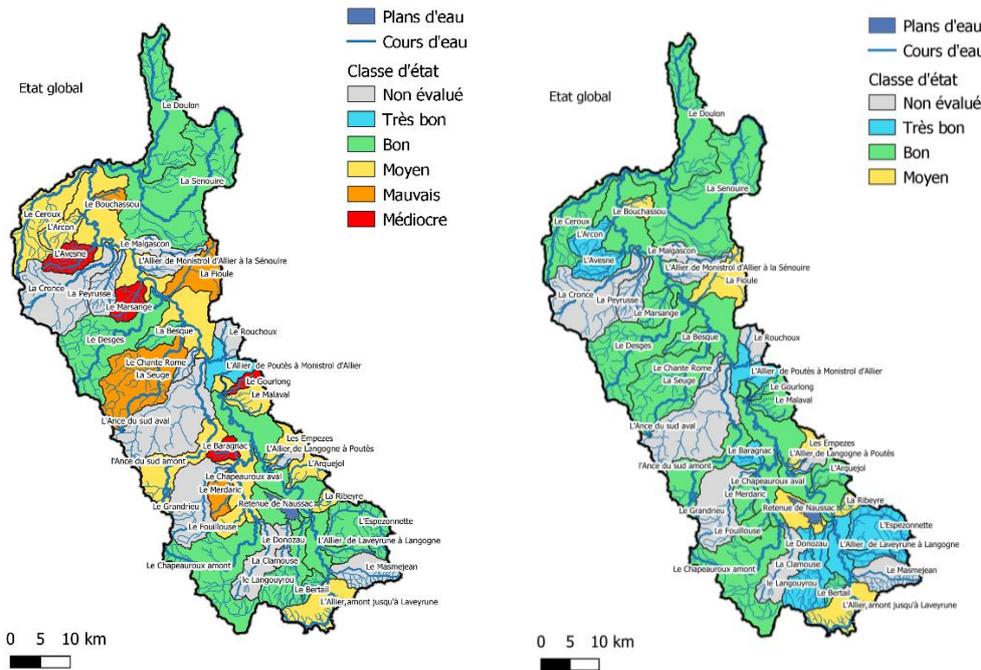
En regardant plus finement par rapport à l'état des lieux du SDAGE validé en décembre 2019, **10 masses d'eau font état d'au moins 1 paramètre déclassant** (biologie ou physico-chimie) mais qui n'a pas été retenu dans l'état écologique global.



Plus spécifiquement, 6 masses d'eau dépassent le seuil de très bon état par rapport à l'Azote et 13 par rapport au Phosphore. La corrélation entre les seuils de dépassement et les indicateurs biologiques permet d'identifier l'origine du déclassement.

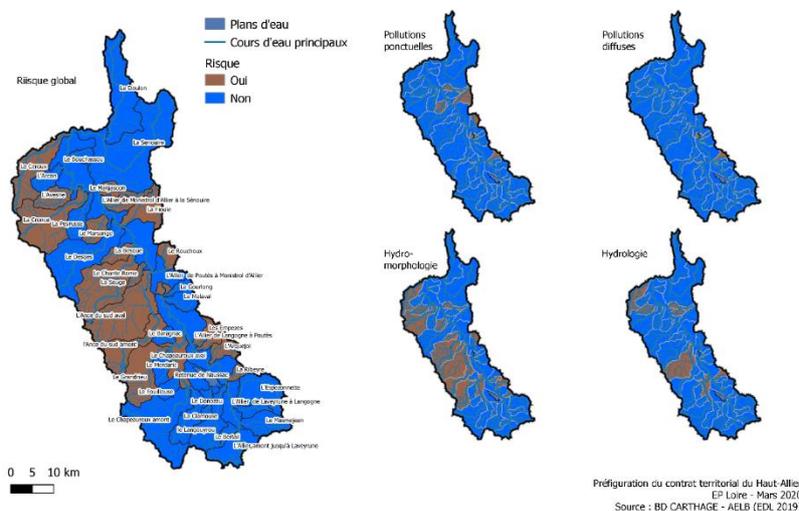
Parmi les deux masses d'eau Plan d'eau, la Retenue de Naussac est évaluée en « Bon potentiel », mais des problèmes, à l'origine du précédent Contrat Territorial sont toujours observés. La masse d'eau de la retenue de Poutès est en potentiel moyen. La retenue sera revue en masse d'eau cours d'eau suite aux travaux sur l'ouvrage qui se termineront fin 2021.

Etat « Biologique » des masses d'eau Cours d'eau *Etat « Physico-chimique » des masses d'eau Cours d'eau*



Enfin, **près de la moitié des masses d'eau (19) présentent un risque de non-atteinte du bon état fixé** par le SDAGE. Les risques les plus importants sont la morphologie (13), l'hydrologie (12) et les pollutions ponctuelles et diffuses (9).

RISQUES DE NON ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE BON ETAT DES MASSES D'EAU " COURS D'EAU "



Ainsi, le **bon état apparent** des masses d'eau du Haut-Allier **est fragile**. En complément des informations connues sur le territoire (SDAGE, SAGE, PDPG...), plusieurs études préalables ont été menées afin de préciser les pressions existantes et d'amender le diagnostic du contrat :

- Evaluation de terrain réalisée par l'animateur de la préfiguration du contrat territorial (hydromorphologie, modifications des ripisylves) ;
- Diagnostic agricole mené par les Chambres d'agriculture (CA) des départements 48, 07, 43 ;
- Etudes de diagnostic, de gestion et/ou de faisabilité de restauration de zones humides (Conservatoire d'espaces naturels 07, 48 et Auvergne ; Office national des forêts 07, 43 et 48) ;

En parallèle, l'inventaire de zones humides (surface supérieure à un hectare) et une hiérarchisation des enjeux a été menée dans le cadre du SAGE.

Des études portées par l'EP Loire et les SAGE concernés sur l'aspect quantitatif des masses d'eau sont en cours territoire du bassin de l'Allier avec l'étude HMUC (Haut-Allier et Allier aval), et sur la nappe souterraine du Devès (NAEP) à cheval sur les territoires du Haut Allier et de Loire Amont.

3 Les enjeux du territoire

Le bassin du Haut-Allier, avec sa position amont sur bassin de la Loire et la place prépondérante et relativement préservée de la nature sur le territoire, confère à ce bassin l'opportunité de jouer un rôle majeur pour les écosystèmes aquatiques dans un contexte global de perte de biodiversité. Les acteurs du territoire affichent une volonté d'exemplarité et de solidarité de bassin amont-aval pour préserver et restaurer une qualité de l'eau et des richesses environnementales dont le Saumon atlantique est le symbole emblématique. Le SAGE du Haut-Allier, approuvé le 27 décembre 2016, est actuellement en phase de mise en œuvre selon les 5 enjeux suivant :

- La gouvernance et la communication, axe transversal indispensable permettant l'organisation et la cohérence des actions ;
- La maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines ;
- L'amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau ;
- Le fonctionnement des milieux aquatiques et la mise en valeur du territoire ;
- La gestion du risque inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité.

Le contrat territorial, construit en tant qu'outil opérationnel du SAGE, s'organise suivant ces mêmes enjeux. Deux enjeux transversaux ont été ajoutés et participent au socle général de la stratégie du contrat :

- La préservation et la restauration des habitats favorables à la biodiversité remarquable du territoire : le Saumon atlantique, la Moule perlière, l'Ombre commun ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs sont des espèces d'intérêt national voire international. De même, les milieux humides (tourbières) sont des milieux riches en biodiversité qui fournissent de nombreux services écosystémiques (type stockage du carbone).
- L'adaptation au changement climatique et la résilience du territoire, en particulier par rapport à la ressource en eau (en terme quantitatif).

4 Axes d'intervention

Les précédents contrats qui ont été conduit sur certaines parties du territoire et la mise en œuvre du SAGE ont permis de créer une dynamique locale en faveur de la préservation des milieux aquatiques. Le contrat territorial à la même échelle géographique que le SAGE doit apporter des moyens humains et financiers afin de coordonner, valoriser et mutualiser les actions pour une efficacité de résultats sur l'ensemble du territoire.

La démographie et l'urbanisation sont très faibles sur le territoire. L'agriculture et la sylviculture sont prédominantes sur l'occupation du sol et sur l'activité économique. Le tourisme, largement orienté « nature et plein air », représente une importante part économique et constitue axe de développement du territoire. La pollution domestique est une problématique importante du territoire avec des rejets impactants ou peu suivis pour les STEP à faible capacité et des connaissances du fonctionnement du parc d'Assainissement Non Collectif très parcimonieuses. Si des efforts importants ont été consentis par les collectivités ces dernières années, des travaux d'amélioration sont à poursuivre en parallèle du contrat territorial.

Les zones humides sont stratégiques pour la ressource en eau du Haut-Allier, le socle granitique de Margeride et les gorges encaissées ne constituant pas de ressources hydrogéologique significatives. La nappe du Devès, en rive droite est une nappe stratégique pour l'Alimentation en eau potable dont le fonctionnement est mal connu à ce jour et dont la qualité est à préserver.

Les thématiques d'intervention retenues pour le contrat en lien avec les enjeux du SAGE et les problématiques sont les suivantes :

- - la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles (macro polluants ; nutriments et pesticides) ;
- - la gestion quantitative des ressources ;
- - l'amélioration des habitats aquatiques et des milieux naturels ;

La gestion des inondations constitue un enjeu transversal puisque certains projets peuvent contribuer à une préservation/restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau (fonctions écosystémiques).

5 Objectifs et Priorités d'intervention

Chaque enjeu se décline en *Objectif Stratégique* pour lesquels sont identifier des *objectifs opérationnels*. Des zones d'actions prioritaires sont identifiées à partir de l'état des lieux du SDAGE, du SAGE et des études préalables présentées dans le diagnostic. Trois niveaux de priorité sont retenus :

- Priorité 1 : objectif qui contribue directement à l'atteinte de bon état écologique ;
- Priorité 2 : objectif qui contribue à l'atteinte des objectifs d'exemplarité du SAGE ;
- Priorité 3 : objectif qui contribue localement au projet de territoire du Contrat et du SAGE, en particulier aux enjeux transversaux d'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité emblématique du territoire.

Objectif Stratégique 1 : Mettre en place une gouvernance et communiquer sur le projet territorial

Objectifs opérationnels	Zones concernées
	Priorité 1
Garantir une cohérence et un partenariat étroit entre cellule d'animation du SAGE, du contrat et des porteurs de projets	Périmètre du contrat
Partager les connaissances et l'avancement des actions	Périmètre du contrat

Objectif Stratégique 2 : Maitriser les pollutions diffuses pour satisfaire le bon état des cours d'eau

Objectifs opérationnels	Zones concernées		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Améliorer la connaissance des sources de pollutions diffuses (agricoles, industrielles et urbaines)	Langouyrou, Clamouse, Ance du Sud, Desges, Fioule, Céroux, Freycenet, Empèzes, Chante Rome, Rouchoux, Marsange, Cizières, Avesne, Malgascon, Ribeyre		
Diminuer les apports en nutriments liés aux usages sur le bassin versant	Fioule, Malgascon, Empèzes et Ribeyre (Risque) Céroux ; Bouchassou ; Arçon ; Avesne ; Cronce, Cizières ; Peyrusse, Marsange ; Senouire ; Allier (aval Poutès) ; Arquejol, Ribeyre ; Freycenet ; Langouyrou	Grandrieu ; Merdaric Le bassin versant de Naussac	Ance du sud, Seuge, Desges ; Chante Rome ; Besque
Traiter les sources de pollutions identifiées liées à l'assainissement collectif	SAP : Retenue de Poutès ; Arquejol ; Cizières ; Malgascon ; Rouchoux ; Fioule ; Clamouse ; Doulon		
Améliorer les connaissances du fonctionnement du parc d'assainissement non collectif	Fioule ; Empèzes ; Baragnac, Allier source ; Bouchassou, Ribeyre ; Merdaric	Allier, Chapeauroux ; Ance du Sud, Seuge ; Senouire, Céroux ; Arquejol, Malaval ; Gurlong ; Besque ; Grandrieu	

Qualité de l'eau et des milieux :

Un *besoin de connaissance* des sources de pollutions est identifié sur les masses d'eau peu ou pas suivies, qui présentes des risques ou des pressions par rapport à la qualité de l'eau ou qui n'atteignent pas le bon état écologique.

Les profils de baignades en aval de Langeac et sur le plan d'eau de Grandrieu dépassent régulièrement les limites bactériologiques. Sur la retenue de Naussac et en particulier du Mas d'Armand, la problématique des cyanobactéries est présente régulièrement.

L'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif devra être priorisé sur les masses d'eau avec une pression macropolluants.

Réduction des apports en nutriments par un changement des pratiques agricoles :

Priorité 1 : Les masses d'eau en risque Nutriments ou Pollutions ponctuelles sont prioritaires.

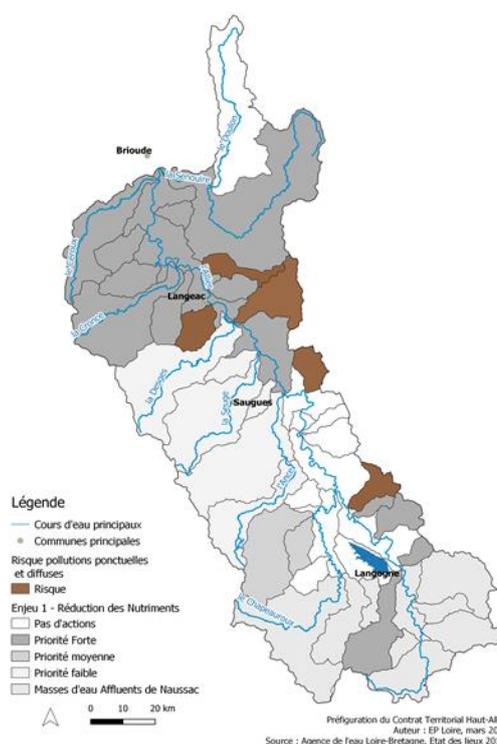
L'état des lieux DCE identifie des masses d'eau avec une pression par rapport aux nitrates et/ou au phosphore avec un état inférieur à très bon. Lorsque ces masses d'eau correspondent à un taux de chargement, prairies temporaires et cultures de céréales/maïs plus importantes que le reste du bassin, ces territoires sont prioritaires. Les masses d'eau suivantes sont concernées :

Au Nord de Langeac et les masses d'eau du sud du Devès : Empèzes, Freycenet, Arquejols, Ribeyre. Le Langouyrou en Lozère.

Priorité 2 : Affluents de Naussac du fait de la problématique en nutriments sur la retenue.

Grandrieu et Merdaric : du fait du taux de chargement et de la proportion de prairie temporaire et cultures fourragères (céréales) ;

Priorité 3 : Etat en N ou P très bon ou action d'assainissement planifiées/identifiées



Masses d'eau prioritaires pour la réduction des apports en nutriments liés aux usages agricoles

Objectif Stratégique 3 : Initier des actions de gestion quantitative de la ressource en eau adaptées au territoire en lien avec le changement climatique

Objectifs opérationnels	Zones concernées	
	Priorité 1	Priorité 2
Gérer durablement les ressources et diminuer les prélèvements pour satisfaire les usages et maintenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques	Cronce, Ceroux, Empèzes, Cizières, Avesne, Malgascon, Bouchassou.	
Préserver les têtes de bassin	Têtes de bassin versant	
Préserver/ restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides	Masméjean ; Espezonnette ; Ribeyre ; Chapeauroux ; Baragnac ; Fouillouse ; Ceroux, Avesne ; Arçon, Marsange, Cizières, Malgascon ; Rouchoux ; Gourlong ; Malaval	Cronce, Desges, Peyrusse ; Seuge ; Ance du Sud, Langouyrou ; Source Allier ; Ribeyre ; Arquejol ; Freycenet ; Bouchassou ; Senouire
Evaluer l'impact des plans d'eau sur la ressource	Ceroux	
Créer une culture liée aux épisodes de sécheresse	Cronce, Ceroux, Empèzes, Cizières, Avesne, Malgascon, Bouchassou.	

Gestion durable des usages par rapport à la ressource

L'étude HMUC – Hydrologie Milieux Usages Climat est une étude de gestion quantitative qui apportera des informations sur l'adéquation besoins/ressource. L'étude est réalisée sur le territoire sur SAGE Haut-Allier et Allier aval et devrait se terminer en 2022. En accord avec les conclusions de l'étude et le SAGE, les actions par rapport à la gestion quantitative seront programmées pour la phase 2.

A ce jour, les zones identifiées en risque quantitatif sont le Ceroux, Avesne, la Fioule, Cizière, ainsi que les Empèzes. L'Ance du Sud aval (hydroélectricité) et le Chapeauroux à l'aval de la dérivation de Naussac.

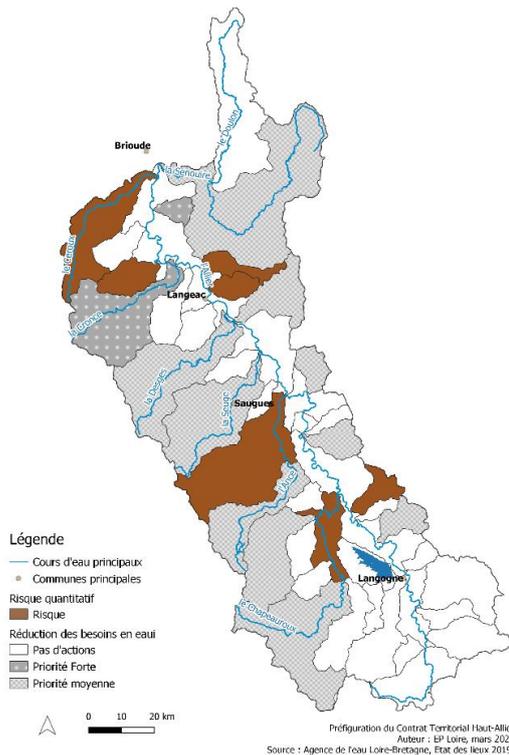
Les têtes de bassin de la Margeride sont identifiées avec des tensions sur le réseau AEP en étiage pour l'alimentation en eau du bétail principalement. L'impact potentiel des plans d'eau sur la quantité de la ressource en eau a été identifié comme une problématique nécessitant des connaissances supplémentaires : Le Ceroux est concerné. La stratégie est de favoriser un changement de pratiques agricoles (culturales) et de favoriser des ressources alternatives à l'alimentation en eau des élevages soit en privilégiant l'abreuvement à la parcelle, soit par la récupération des eaux de toitures en accord avec les recommandations des assises de l'eau.

Une stratégie de sensibilisation pour l'émergence d'une culture de la sécheresse relativement présente sur les territoires Lozérien et Ardéchois lié à leur façade méditerranéenne doit se développer sur la partie Alti-Ligérienne.

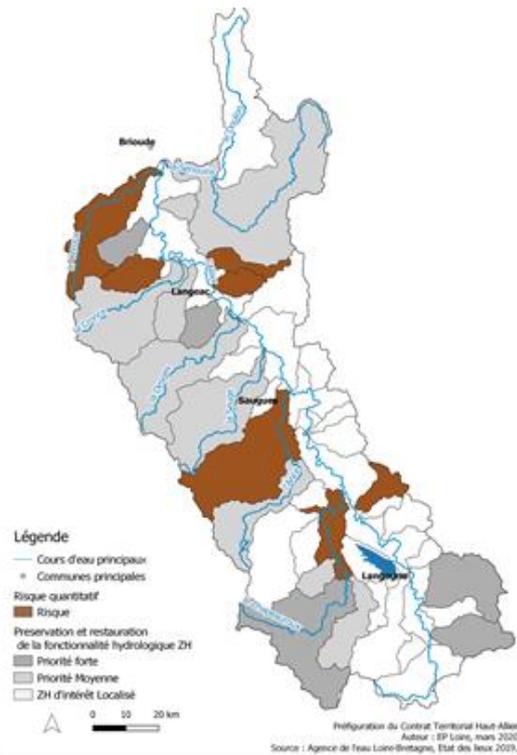
Restauration et préservation de la fonctionnalité hydraulique des zones humides :

Les études préalables menées par les CEN, les services de l'ONF et le SAGE ont permis d'identifier les zones humides prioritaires dont le fonctionnement est dégradé et qui représentent un enjeu pour la gestion quantitative et/ou le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les secteurs prioritaires concernent l'ensemble des têtes de bassin et la plaine agricole au niveau de la Senouire (Paulhaguet). Les principales pressions portent sur le fonctionnement hydrologique (drainage, plantations) et biodiversité (surpâturage/résineux). La stratégie à mettre en œuvre s'articule autour de 4 types d'actions selon l'enjeu de préservation identifié :

- La maîtrise foncière ou la gestion partenariale
- La mise en place de plan de gestion
- Les travaux de restauration et de gestion
- Le conseil et l'appui technique



Réduction des besoins en eau pour l'agriculture et AEP



Préservation de la fonctionnalité des zones humides par rapport à l'enjeu hydrologique et biodiversité

Objectif Stratégique 4 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, en particulier par rapport aux espèces emblématiques (Saumons atlantique, moules perlières, écrevisses à pieds blancs, etc...)

Objectifs opérationnels	Zones concernées		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Restaurer la continuité écologique	Axe Allier ; Masméjean, Chapeauroux, Ance du Sud, Rouchoux, Avesne, Arquejol, Malgascon ; Cronce ; Céroux,	Grandrieu, Desges, Seuge, Fioule, Senouire, Doulon, Freycenet, Malaval, Gurlong, Marsange ; Peyrusse, Cizières ; Arçon ; Bouchassou, Donozau ; Ribeyre	
Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires	Restauration : Chapeauroux, Grandrieu ; Clamouse ; Ance du Sud ; Seuge, Desges ; Freycenet ; Arquejol, Rouchoux ; Fouillouse ; Ribeyre ; Merdaric ; Malgascon	Restauration : Allier ;, Masméjean, Langouyrou, Fioule ; Senouire ; Empèzes ; Baragnac ; Gurlong ; Marsange ; Peyrusse ; Liauron, Besque ; Avesne ; Cizière ; Cronce ; Ceroux ; Malaval ; Chante-Rome, Lidenne ; Arçon ; Bouchassou	Préservation sur l'ensemble du bassin, en particulier sur les têtes de bassin et Naussac
Préserver et restaurer la fonctionnalité des ZH (biodiversité)	Chapeauroux; Ance du Sud; Baragnac; Malaval; Gurlong; Rouchoux; Fouillouse; Ribeyre	Allier (Amont Langogne); Desges; Seuge; Cronce; Freycenet; Arquejols; Marsange; Peyrusse; Cizière; Arçon; Bouchassou	

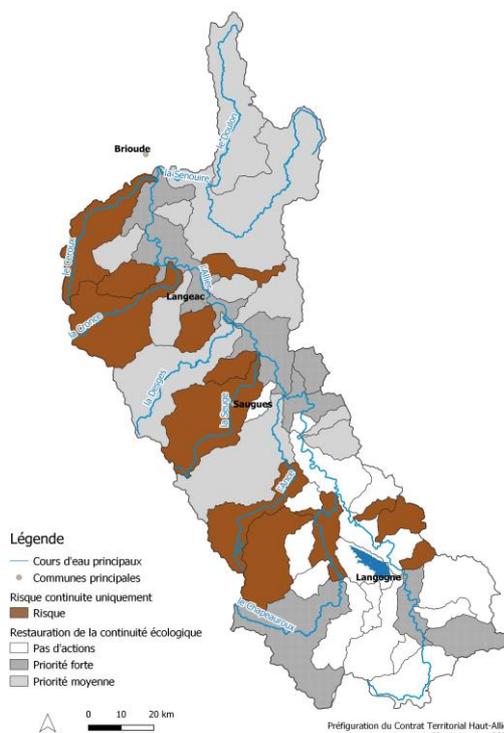
Mesurer la menace que représentent les EEE et adapter leur gestion	Bassin versant de Naussac	Veille sur tout le périmètre du contrat	
--------------------------------------------------------------------	---------------------------	-----------------------------------------	--

Continuité écologique : les cours d'eau prioritaires pour la restauration écologique ont été déterminés par rapport au gain écologique attendu en lien avec la restauration des habitats favorables au maintien des espèces à enjeu sur le territoire. Les masses d'eau en risque continuité et les ouvrages identifiés par les services de l'état (PARCE) pour une mise en conformité sont prioritaires. Les ouvrages identifiés par les PDPG sont en priorité secondaire et seront contractualisés selon la faisabilité d'intervention (MOa ; volonté du propriétaire).

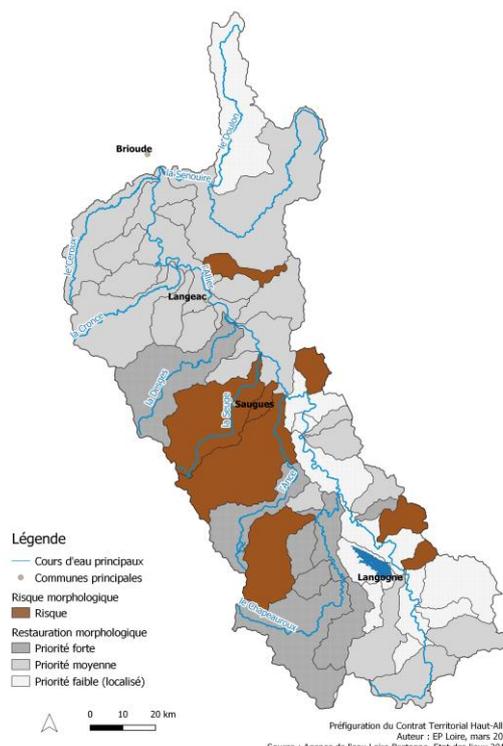
Les axes stratégiques pour la restauration de la continuité sont ainsi :

- La reconnexion de certains affluents avec l'Allier est ciblée pour le Saumon (Chapeauroux ; Masméjean)
- L'axe Allier
- La restauration de la continuité sur des cours d'eau qui permet un gain écologique pour les espèces ciblées par le contrat (Peyrusse, Malgascon, Arquejol, Virlange, Chalons, Cronce, Céroux, et Doulon ; Senouire).

Restauration morphologique : le diagnostic morphologique a permis de définir précisément le linéaire dégradé et le type de restauration pour améliorer la qualité de l'eau et des habitats (structure des berges, du lit et de la ripisylve) en limitant les apports en nutriments et sédiments fins. Le diagnostic morphologique devra être complété sur certaines masses d'eau (Desges, Marsange, Ribeyre, Empèzes, Avesne, Besque, Cronce et Ceroux) ou sur les axes secondaires (Virlange).



Masses d'eau ciblées pour la restauration de la continuité écologique



Masses d'eau ciblées pour la restauration morphologique (lit, berge, ripisylve)

Objectif stratégique 5 : Concilier gestion des inondations et fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Objectifs opérationnels	Zones concernées		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Maintenir la culture du risque inondation et sensibiliser sur le rôle des crues sur les milieux aquatiques	Périmètre du contrat		
Privilégier des aménagements qui concilient restauration écologique et gestion des inondations (continuités latérales)	Langogne, Langeac et Lavoûte-Chilhac. Axe Allier de Prades à Brioude		

Inondation et culture du risque : Les crues importantes sont bénéfiques pour les milieux et permettent une régénération naturelle. Toutefois, cela peut entraîner des dommages sur certains biens qu'il convient d'appréhender. Le risque d'inondation concerne principalement les zones à proximité de Langogne, Langeac et Lavoûte-Chilhac. Des actions de lutte contre les inondations peuvent être envisagées si elles contribuent à un gain écologique, par exemple par la restauration de zones d'expansion de crue, de reméandrage par la diminution des vitesses d'écoulement ou la restauration de zones humides. Ceci dans un contexte de changement climatique où les crues seront plus importantes et fréquentes.

La ZEC en amont de Langogne et les zones entre Prades et Lavoûte-Chilhac sont identifiées avec un intérêt par rapport à la biodiversité (N2000 ; zones humides) et un rôle sur la prévention des inondations à confirmer.

Feuille de Route

6 Gouvernance

6.1 Présentation des acteurs impliqués

Suite à la demande de la CLE du Haut-Allier en décembre 2017, l'Etablissement public Loire a porté la préfiguration du Contrat Territorial, en synergie avec le SAGE également porté par l'Etablissement. La structure porteuse assure le rôle de garant quant au respect de la stratégie de territoire, de la feuille de route et des objectifs associés.

L'Etablissement sera la structure porteuse du Contrat, afin que le territoire continue de bénéficier de la synergie avec le SAGE, le service Barrage de Naussac, l'exercice de la GEMAPI en Lozère et des 3 autres contrats mis en œuvre (hors Haut-Allier). De plus, l'Etablissement est la seule structure compétente à l'échelle du territoire et la volonté est de ne pas multiplier les structures pour faciliter les prises de décisions et permettre d'allouer un maximum de financements aux actions opérationnelles.

Les 13 EPCI-FP concernés ont été associés durant la construction et 8 EPCI-FP sont concernés par des actions soit en tant que maître d'ouvrage soit en tant que financeurs, couvrant plus de 90% du territoire. Le SMAA exerce la compétence GEMAPI pour le compte de 4 EPCI-FP. Seulement 2 EPCI ont mis en œuvre la taxe GEMAPI. L'exercice de la compétence GEMAPI devra se structurer afin de gagner en efficacité opérationnelle.

Nom EPCI-FP	% du Territoire	% cumulé	Taxe GEMAPI	MOa/ Financeurs	Exercice compétence GEMAPI
CC des Rives du Haut Allier	40%	40%	Non	SMAA	Transfert SMAA
CC Randon - Margeride	13%	53%	Non	Oui	Délégation Ep Loire
CC du Haut Allier	11%	64%	Oui	Oui	Délégation Ep Loire
CC Mont Lozère	3%	66%	Oui	Oui	Délégation Ep Loire
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	9%	75%	Non	Oui	Interne - Technicien GEMAPI
CA du Puy-en-Velay	8%	83%	Non	Oui	GEMA au SMAA; PI en interne
CC de la Montagne d'Ardèche	7%	90%	Non	Oui	Pas de technicien sur HA
CC Hautes Terres	2%	91%	Non	Oui	Pas de technicien sur HA
CC Auzon Communauté	1%	92%	Non	SMAA	Transfert SMAA
CC Brioude Sud Auvergne	3%	96%	Non	SMAA	Transfert SMAA
CC de Saint-Flour	2%	98%	Non	Oui	Pas de technicien sur HA
CC Ambert Livradois Forez	1%	99%	Non	Non	Pas de technicien sur HA
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	1%	100%	Non	Non	Pas de technicien sur HA

Les structures associatives et autres établissement public associés lors de la construction du projet de territoire et qui porteront des actions sont :

Structure	Statut	Activités
Chambres Agriculture 07-15-43-48	Etablissement Public à Caractère Administratif	Agricole
COPAGE 48	Association agricole, ZH et biodiversité	Agricole
FDCUMA 43	Association - Matériel agricole	Agricole
Haute-Loire Bio	Association	Agriculture
FDAAPPMA 07-15-43-48	Association Pêches	Milieux aquatique; Continuité
CEN Aura, Occitanie et Rhône Alpes	Association	ZH et biodiversité
ONF	Etablissement Public Caractère Industriel	Forestier; Plan Gestion

Les autres acteurs du territoire qui ont été associés et qui continueront de l'être avec un appui technique sont :

SMAT Haut-Allier	Syndicat Mixte Ouvert	Développement du Territoire et tourisme, N2000
Observatoire Départemental Eau 43	Département	Suivi qualité eau
Fredon Auvergne	Association	Suivi pesticides et micropolluants
FD Chasses	Association	Zones humides; Sylviculture ; Biodiversité
CRPF	Etablissement Public à Caractère Administratif	Sylviculture
Syndicat des Forestiers Privés - 43	Syndicat	Sylviculture
ARS	Service de l'état	Suivi baignades
Filières et Label		Agricole ; sylviculture

Les acteurs pour lesquels un appui technique ou une implication plus régulière dans le cadre de la mise en œuvre du CT est souhaitée :

LOGRAMI	Association	Saumon, Continuité
Conservatoire National du Saumon Sauvage	S.A.- SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs)	Saumon, Continuité
Mission Haie Auvergne	Association	Agricole
Coopératives et négoce agricoles		Agricole

6.2 Partenariats en place, initiés et à construire dans le cadre du CT

Si de nombreux acteurs ont d'ores et déjà été associés à l'élaboration du projet de contrat territorial, différents partenariats restent à créer pour faire face aux enjeux sur le territoire. 3 grandes thématiques se dessinent : agricole, zones humides et sylviculture.

Des partenariats ont été initiés par exemple entre les chambres agricoles 43-48-07 avec la rédaction d'un diagnostic agricole commun. Des COTECH agricoles élargis, avec le réseau bio, FDCUMA et la mission haies auvergne ont été mis en place et continueront de l'être au cours de la mise en œuvre. Les projets de PSE par les chambres de l'Ardèche et de la Lozère ont été l'occasion de solliciter certaines filières. Il est nécessaire de poursuivre et de concrétiser cette mise en réseau par rapport aux enjeux sur les milieux aquatiques. Sur la partie Cantalienne, Hautes Terres Communauté engage un Projet Alimentaire Territorial retenu par l'appel à projet national. Des synergies peuvent être dégagées avec les Contrats Territoriaux concernés sur la Communautés de communes (Alagnon, Truyère, Allier).

Des partenariats sont à construire en liens avec les Infrastructures agro-environnementales (haies, zones tampons). La mission haie Auvergne et le COPAGE Lozère sont des organismes pour lesquelles des synergies peuvent par exemple être dégagées sur le territoire. L'agroécologie et le sylvo-pastoralisme sont également des axes à développer.

L'animation N2000 et la contractualisation de MAE par le SMAT est un axe à renforcer, les zones N2000 couvrant près de la moitié du territoire.

Un partenariat a été initié entre CAPEV ; FD43 ; CD43 ; EpL ; Cen ; CDA43 pour identifier les sources de pollutions sur le Rouchoux, suite à la « disparition » de la population piscicole dès 2009. Il s'agit d'un « atelier » afin de collaborer efficacement à l'échelle d'une petite masse d'eau. L'objectif est de pouvoir ensuite reproduire la méthode à d'autres masses d'eau du Devès avec des problématiques similaires (BV Allier et Loire amont).

Les partenariats entre la gestion forestière et la gestion de l'eau sont à renforcer. Des projets entre ONF et CEN ont été initiés sur la partie Lozérienne pour la gestion des zones humides en forêt domaniales. Développer ce type de partenariat sur le reste du territoire est souhaitable. D'autre part, un rapprochement entre Communes et ONF est à intensifier pour la gestion des forêts sectionales et la préservation des têtes de BV. La participation du CRPF et des forestiers privés au COPIL et COTECH vise aussi à créer des synergies et favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques d'exploitations et les perspectives à moyens termes, au carrefour des enjeux liés à l'eau, au changement climatique et à la biodiversité.

Des partenariats sont à poursuivre pour la restauration de la continuité écologique entre la structure porteuse Ep Loire, les services de l'état, l'OFB, les fédérations de pêche, le SMAA, les collectivités (communes et communautés de communes) et les propriétaires d'ouvrages.

Enfin, le lien entre petit et grand cycle de l'eau est fondamental sur le territoire par rapport à l'AEP. Des partenariats et des projets communs entre les gestionnaires du réseau (communes, syndicat d'eau) et le monde agricole doivent être envisagés pour des économies d'eau et par rapport aux dimensionnement des réseaux (interconnexions), en complément de la politique des départements.

Toujours en liens avec la consommation en eau, les acteurs du tourisme (camping, canoës) doivent aussi être associés pour la sensibilisation sur la vulnérabilité des ressources en eau.

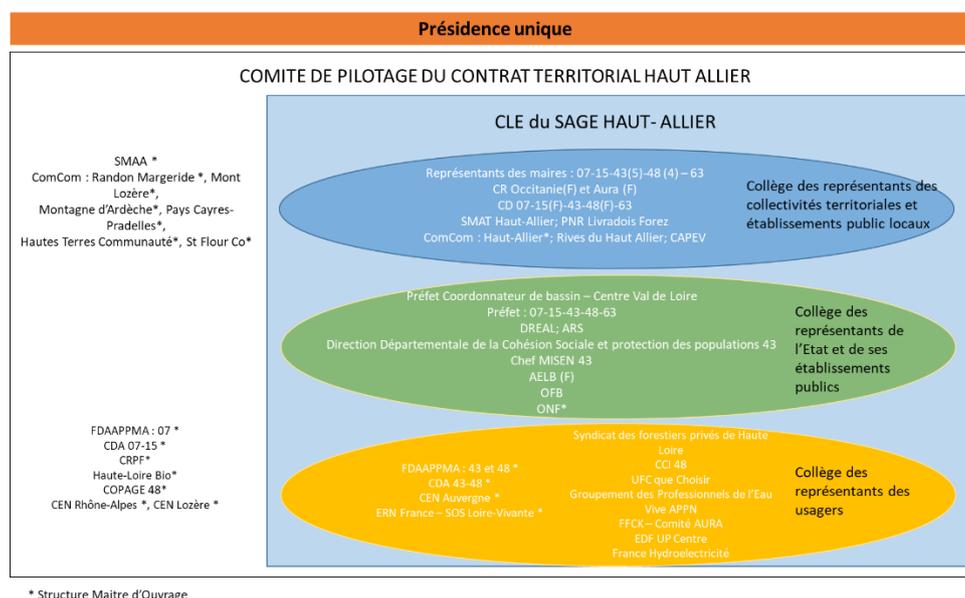
6.3 Instances de pilotage

Le territoire du Contrat et du SAGE étant identique, il est souhaitable de ne pas multiplier les instances, les principaux acteurs étant déjà présents en CLE.

Dans la poursuite des instances mises en place lors de la préfiguration, deux niveaux sont retenus.

Comité de pilotage : Instance décisionnelle :

Suite à la phase de préfiguration où le COPIL était constitué des membres de la CLE, il apparaît nécessaire d'élargir aux maitres d'ouvrages non présents en CLE. La présidence unique de la CLE et du COPIL permettra une cohérence et une complémentarité opérationnelle dans la continuité de la phase de préfiguration.



Le rôle du Comité de Pilotage est de suivre et évaluer la mise en œuvre des actions, d'arbitrer éventuellement sur des choix d'interventions en lien avec la stratégie et la feuille de route sur proposition des comités techniques et de la cellule d'animation. Le Copil se réunira une fois par an. Le COPIL sera sollicité pour l'évaluation à 3 ans pour définir et réorienter si besoin les actions lors de reconduction d'une nouvelle tranche de 3 ans. Le COPIL sera associé à l'étude bilan à l'issue de 6 ans du contrat.

Le Comité Technique : le rôle du comité technique est de préparer les éléments pour validation par le COPIL. Aussi, il réalise un bilan des actions de l'année N et la programmation de l'année N+1. Son rôle est également d'anticiper et soulever les éventuelles difficultés pour l'atteinte des objectifs du Contrat et proposer des solutions au COPIL. Le COTECH proposera une stratégie de communication et sensibilisation, en lien avec les actions réalisées, en cours ou programmées. La volonté est de privilégier des comités multithématiques afin de dégager des synergies entre acteurs. Les maitres d'ouvrages seront force de propositions et les structures compétentes apporteront un appui technique.

En plus du Comité Technique, des commissions thématiques et/ou géographiques pourront être réunies. Autant de commission que nécessaires pourront être organisées soit à l'initiative de la structure porteuse, soit à la demande acteurs du territoire et du COPIL. Le Comité de Pilotage peut solliciter l'avis ou mobiliser une commission sur un sujet en particulier. L'animation générale coordonnera le travail de ces commissions et veillera à la cohérence des éléments produits. Ce sont des moments d'échanges qui doivent favoriser le retour d'expérience et permettre de créer des synergies sur des thématiques ou sur un territoire afin de gagner en efficacité opérationnelle.

7 Moyens et compétences d'animation mobilisés

L'animation générale de la mise en œuvre du CT est réalisée par un animateur dédié, en synergie avec le SAGE, mis à disposition par l'Etablissement public Loire, structure porteuse. L'animateur aura pour mission l'animation de la mise en œuvre et du suivi de l'ensemble du programme

d'actions, l'animation des comités de pilotage et comités techniques, l'évaluation à mi-parcours et contribuera à l'étude bilan de fin de contrat. Il jouera un rôle de coordination entre la vingtaine de maîtres d'ouvrages du contrat. Les moyens mutualisés de l'Etablissement seront sollicités avec l'appui technique du chargé mission continuité écologique, la SIGiste, la chargée de communication et le service administratif. Les moyens humains mis à dispositions par l'Ep Loire hors contrat sont d'environ 0.15 ETP.

En tant que structure porteuse, l'EP Loire portera également de l'action de communication. Ceci pour coordonner les éléments de communication définis lors des COTECH et COFIL. Chaque Maître d'ouvrage contribuera à la valorisation des actions réalisées. Chaque élément de communication issue du Contrat devra veiller à rappeler les objectifs stratégiques et l'ensemble des actions en liens avec la thématique abordée en mutualisant autant que de possible les sujets abordés.

Chaque structure est ensuite maître d'ouvrage des actions retenues. Les demandes de financements seront réalisées par les maitres d'ouvrages auprès des financeurs identifiés et en accord avec les éléments techniques validés dans la présente stratégie puis annuel en COTECH et COFIL.

Les moyens d'animations pour chacun des maitres d'ouvrages sont inclus dans les « fiches actions » et sont donnés à titre indicatif.

Affectation	Portage	ETP mobilisé	TOTAL (ETP)	Postes mutualisé - complément
Animation Générale	Ep Loire	1	1	CT
Assistance RCE	Ep Loire	0.1	0.1	<i>Hors CT - Chargé de mission RCE financé au titre des SAGE</i>
Animation générale agricole	Tous MOA	0.6	0.6	CT
Animation ZH	CEN Auvergne	0.15	0.5	CT
	Cen Rhône Alpes	0.15		CT
	Cen Lozere	0.2		CT
Mise en œuvre travaux milieux aquatiques	EPCI Lozériens	0.25	0.75	CT Chargée d'opération GEMAPI mis à disposition des EPCI-FP Lozériens
	SMAA	0.5		CT Technicien mutualisé CT Brivadois
Fonctions support Ep Loire (Secrétariat, SIG, Communication)	Ep Loire	0.15	0.15	<i>Hors CT Agents de l'Etablissement financés par d'autres voies de financement</i>
TOTAL			3,1	

L'animation agricole consiste à la mise en œuvre de la programmation agricole, la participation aux COFIL et comités technique, la coordination entre acteurs agricoles et filières et la contribution à la communication du contrat. L'animation générale agricole représente 0.9 ETP sous réserve des financements permettant la mobilisation d'un demi ETP en cours de contrat par la structure porteuse.

L'animation spécifique sur les zones humides par les CEN, via les CAT-ZH représente 0.5 ETP. L'animation et la veille foncière visent à mobiliser les propriétaires pour la mise en œuvre de la programmation en lien avec la préservation des zones humides, le suivi des actions et la participation au COTECH et COFIL et à la communication du Contrat. La mission du COPAGE, qui contribue à la préservation des ZH, est pris en compte dans la partie Agricole.

La mise en œuvre des actions concernant le volet milieux aquatiques (morphologique) sera appuyé par un technicien dédié à mi-temps par le SMAA (Haute Loire) et ¼ ETP pour l'animatrice GEMAPI (Lozère).

8 Programme d'actions

Les actions retenues s'articulent en trois volets selon les thématiques de l'Agence et selon les enjeux et objectifs définis dans la stratégie.

Le financement des actions retenues dans le Contrat territorial par l'Agence de l'eau sera partiel. Les plans de financement des actions prévoient selon les structures concernées :

- De rechercher des financements complémentaires en lien avec les autres politiques publiques avec les FEDER Loire, FEDER Auvergne, régions, départements et EPCI-FP concernés ;
- D'apporter une part d'autofinancement.

Le programme d'action a été construit collectivement, les territoires Lozériens et Ardéchois ayant bénéficiés du Contrat Territorial, un certain nombre d'actions sont directement issues de la phase de bilan, certaines actions n'ayant pu être menées jusqu'au bout.

Les études préalables menées dans le cadre de la phase de préfiguration ont également permis de cibler certaines actions sur le reste du territoire, en particulier sur la partie Alti-Ligérienne.

Concernant le volet Quantitatif, s'il s'agit bien d'un enjeu majeur du SAGE et de la stratégie, une étude HMUC est en cours sur le territoire. Si certaines actions en lien avec le changement de pratiques agricoles sont proposées, la volonté est bien d'attendre les résultats de l'étude (fin 2022) pour pouvoir programmer des actions structurantes en phase 2 (2024-2026). Ainsi, certaines masses d'eau avec un risque quantitatif feront uniquement l'objet d'un accompagnement agricole lors de la phase 1.

Sur les 19 masses d'eau qui présentent au moins un risque, trois ne feront pas l'objet d'actions structurantes lors de la phase 1 mais des actions pourront être programmées lors de la phase 2.

Parmi les 24 masses d'eau qui ne présentent pas de risque selon l'état des lieux du SDAGE, la priorisation et la cohérence des interventions (agricole, ZH et milieux) fait ressortir des actions travaux ou études en appui d'actions transversales sur 13 masses d'eau. Pour la partie Lozère et Ardèche, qui représente 8 de ces masses, d'eau cela fait suite au Contrat de Naussac qui a permis d'identifier des actions permettant d'améliorer la qualité des eaux de la retenue de Naussac (seule masse d'eau plan d'eau du territoire). La retenue de Naussac ne présente pas de risque mais la problématique en nutriments à l'origine du précédent contrat est toujours présente. C'est pourquoi certaines actions qui contribuent à limiter l'apport en nutriments sont proposées sur le bassin versant de ce plan d'eau. En Lozère et Ardèche les 2 seules masses d'eau qui présentent un risque sont le Chapeauroux (aval) et le Grandrieu sur lesquelles des actions sont programmées.

Onze masses d'eau (sur 43 masses d'eau cours d'eau) ne feront pas l'objet d'actions spécifiques, si ce n'est des actions transversales (accompagnement collectif agricole, accompagnement pour la prise en compte des zones humide ou du bocage).

8.1 Masses d'eau prioritaires (qui présentent au moins un risque de non atteinte)

Nom de la masse d'eau	masse eau	r_pponct	r_pdiff	r_hydro	r_continuit	r_morpho	Travaux	Actions transverse s	Objet
Le Chapeauroux (aval)	FRGR0235	0	0	1	1	0	Berge et ripisylve	Etude continuité	Risque hydrologique lié à la dérivation de Naussac
Le Grandrieu	FRGR0236	0	0	0	1	1	Berge et ripisylve	Préservation ZH Accompagnement agricole	Affluent Chapeauroux (Quantitatif)
L'Ance du sud (amont)	FRGR0238a	0	0	0	1	0	Berge et ripisylve	CAT-ZH	
L'Ance du sud (aval)	FRGR0238b	0	0	1	0	1	Berge et ripisylve Continuité Restauration ZH	CAT-ZH	Présence Moule Perlière
La Seuge	FRGR0240	0	0	0	1	1	Berge et ripisylve Continuité	CAT-ZH	
La Fioule	FRGR0241	1	0	0	0	0	Phase 2	Préservation ZH	
La Cronce	FRGR0244	0	0	0	1	0	Continuité	Etude	
Le Céroux	FRGR0245	0	0	1	1	0	Continuité	Etude CAT-ZH	
Le Freycenet	FRGR1070	0	0	0	1	0			Nombreux obstacles naturels Manque de connaissance
L'Arquejol	FRGR1149	0	0	0	1	1	Berge et ripisylve Continuité		
Les Empèzes	FRGR1229	1	1	1	0	0		Accompagnement agricole CAT-ZH	Mieux connaître les pratiques pour un accompagnement agricole individuel
Le Chante Rome	FRGR1684	0	0	0	0	1		Diagnostic agricole	Petit BV : mieux connaître les pratiques pour un accompagnement agricole individuel
La Besque	FRGR1701	0	0	0	1	0	Etude		
Le Rouchoux	FRGR1716	1	0	0	0	1	Etude	CAT-ZH	Travaux en phase 2
Le Marsange	FRGR1726	1	0	0	1	0	Etude	CAT-ZH	Travaux en phase 2
Le Cizière	FRGR1746	0	0	1	0	0	Phase 2	CAT-ZH	
L'Avesne	FRGR1758	0	0	1	1	0	Etude	CAT-ZH	Travaux en phase 2
Le Malgascon	FRGR1776	1	0	1	1	1	Continuité Phase 2	CAT-ZH	
La Ribeyre	FRGR2034	0	0	0	1	1	Berge et ripisylve		

8.2 Masse d'eau non prioritaires (pas de risque retenu) mais certaines pressions identifiées par le diagnostic du territoire justifiant l'intervention

Nom	Code	Type Intervention	Type action transversale	Justification
Le Chapeauroux (amont)	FRGR0234	Milieux	CAT-ZH Accompagnement agricole	Affluent Chapeauroux (Risque quantitatif) BV Naussac (problématique Nutriment)
La Clamouse	FRGR0237	Milieux	CAT-ZH Accompagnement agricole Etude récupération eaux de toiture	Affluent du Chapeauroux aval (risque quantitatif) Cohérence d'intervention (géographique)
Le Fouillouse	FRGR1831	Milieux	CAT-ZH Accompagnement agricole Etude récupération eaux de toiture	Affluent du Chapeauroux aval (risque quantitatif) Cohérence d'intervention (géographique – BV Chapeauroux) Suite des recommandations et des travaux initiés par le CT Naussac
Allier (Sources)	FRGR1491	Milieux		BV Naussac (problématique Nutriment) Suite des recommandations et des travaux initiés par le CT Naussac
Allier (Laveyrune à Langogne)	FRGR145	Continuité		Axe migrateurs Saumons Atlantique
Le Gourlong	FRGR1669	Berge et ripisylve	CAT-ZH Accompagnement agricole	Etat morphologique moyen relevé par le diagnostic morphologique en étude préalable : pressions localisées
Le Masméjean	FRGR0232	Continuité	CAT-ZH Accompagnement agricole	Zone reproduction Saumon Atlantique
Le Doulon	FRGR0243	Continuité		Maintien du très bon état
La Senouire	FRGR0242	ZH Continuité	Changement de pratiques agricoles (quantitatif et qualitatif)	Rôle des zones humides forestières sur le maintien du bon état quantitatif Nombreux prélèvements sur la partie aval (plaine agricole)
La Desges	FRGR0239	ZH Continuité	Etude	Restauration des ZH et de la continuité en tête de BV
Le Peyrusse	FRGR1734	Continuité		Restaurer la connexion avec l'axe Allier
Le Liauron	FRGR1745	ZH		Restauration de la fonctionnalité de la ZH de tête de BV, garant du maintien en très bon état
L'Espezonette	FRGR1901	ZH		Restauration des ZH de tête de BV garant du maintien en très bon état

Coût des actions par thématique et par enjeu sur 3 ans (phase 2 à actualiser lors du bilan à mi-parcours)

	Enjeu	Objectif	Moyen	Action	N° action	Type	Taux AELB	Montant des dépenses prévisionnelles (€ TTC)							
								2021	2022	2023	Phase 1	Phase 2			
VOLET A - Agricole	Enjeu 2 - Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état des cours d'eau	Améliorer la connaissance des sources de pollution	Etude	Analyse des sources de pollutions à l'échelle de la masse d'eau du Rouchoux	A 2.1	Etude	50%	27 500 €	13 500 €	- €	41 000 €	11 250 €			
				Accompagnement collectif	A 2.2	Animation	50% - Coût plafond (70 000 €/an)	52 188 €	70 308 €	58 788 €	181 284 €	80 860 €			
		Diminuer les apports en nutriments liés aux usages	Favoriser un changement des pratiques agricoles	Accompagnement individuel	A 2.3	Diagnostic	70%	27 288 €	30 348 €	30 348 €	87 984 €	- €			
				Accompagnement Ind.	A 2.4	Animation	50%	46 820 €	58 820 €	64 820 €	170 460 €	90 000 €			
		Etudes - Diagnostic bocager	A 2.4	Animation	50%	15 200 €	- €	- €	15 200 €	- €					
	Traiter les sources de pollutions liées à l'assainissement collectif et non collectif	Hors Contrat			Diagnostic		- €	- €	- €	- €	- €				
Animation Agricole	Animation	Animer et mettre en œuvre le volet agricole	A 2.5		50% - Coût plafond journalier à 420 €/j	54 480 €	82 137 €	84 537 €	221 154 €	254 754 €					
Total enjeu 2								223 476 €	255 113 €	238 493 €	717 082 €	436 864 €			
Enjeu 3 - Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire	Diminuer les prélèvements et générer des économies d'eau	Etude	Economie d'eau et récupération des eaux de toitures	A 3.1	Etude	50%	53 568 €	- €	- €	53 568 €	0 €				
TOTAL VOLET A								277 044 €	255 113 €	238 493 €	770 650 €	436 864 €			
Volet B - Milieux et biodiversité	Enjeu 3 - Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire	Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	CAT	B 3.2 a à i	Animation	50% - Coût plafond (380 €/j)	41 024 €	62 614 €	64 889 €	168 527 €	202 637 €			
				Etudes/Redaction Plan gestion		Etude	50%	78 446 €	129 760 €	58 445 €	266 651 €	201 051 €			
				Travaux		Travaux	50% (40% localement)	85 136 €	103 674 €	115 414 €	304 224 €	301 582 €			
	Total Enjeu 3								258 174 €	296 048 €	238 748 €	792 970 €	705 270 €		
	Enjeu 4 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires	Restaurer la continuité écologique		Etude	B 4.1 (a à f)	Etude	50%	33 100 €	38 000 €	12 000 €	83 100 €	275 550 €		
					Travaux		Travaux	70%	218 000 €	19 500 €	58 400 €	295 900 €	389 100 €		
			Poursuite diagnostic milieux aquatiques Animation - mise en œuvre des actions Maitrise du piétements des berges et érosion Plantation de ripisylve Restauration morphologique (génie végétal) Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm) Restauration végétation rivulaire (enrésinement; déperissement) Entretien végétation; attérissements; décharges					B 4.2 b à e	Travaux	50%	- €	- €	- €	36 000 €	- €
									Animation	50%	23 100 €	27 300 €	31 500 €	81 900 €	75 600 €
									Travaux	50%	21 793 €	58 507 €	44 680 €	124 980 €	56 240 €
										30%	38 883 €	38 883 €	54 983 €	132 750 €	114 575 €
									Travaux	50%	7 000 €	16 100 €	8 500 €	31 600 €	- €
									Travaux	30%	47 819 €	- €	- €	47 819 €	7 500 €
										50%	- €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
									Travaux	50%	9 933 €	18 733 €	20 733 €	49 400 €	17 500 €
										30%	3 750 €	3 750 €	3 750 €	11 250 €	11 250 €
									Travaux	50%	5 200 €	22 760 €	27 000 €	54 960 €	- €
										30%	- €	- €	- €	- €	- €
									Travaux	50%	- €	4 445 €	- €	4 445 €	- €
										30%	33 710 €	2 885 €	2 885 €	39 481 €	17 658 €
									Travaux	0%	13 140 €	2 805 €	- €	15 945 €	- €
50%										21 500 €	233 000 €	- €	254 500 €	- €	
<i>Sous total Enjeu 4 - Action structurantes restauration de la continuité (70%)</i>								70%	218 000 €	19 500 €	58 400 €	295 900 €	389 100 €		
<i>Sous total Enjeu 4 - Action structurantes restauration morphologique et travaux ZH (50%)</i>								50%	157 627 €	423 845 €	144 413 €	725 885 €	424 890 €		
<i>Sous total Enjeu 4 - Action d'accompagnement (30%)</i>								30%	124 162 €	45 519 €	61 619 €	231 300 €	150 983 €		
<i>Sous total Enjeu 4 - Actions non accompagnées (0%)</i>								0%	13 140 €	2 805 €	- €	15 945 €	- €		
Total Enjeu 4									512 929 €	491 669 €	264 432 €	1 269 030 €	964 973 €		
TOTAL VOLET B									717 535 €	787 716 €	503 180 €	2 008 431 €	1 670 243 €		
VOLET C - Animation, Communication, Suivi	Enjeu 1 - Gouvernance et communication	Animation générale		Coordination, animation, suivi technique et fin	C 1.1	Animation générale	50%	50 000 €	54 000 €	58 000 €	162 000 €	170 000 €			
		Communication		Action communication sensibilisation grand pu	C 1.2	Communication	50%	11 050 €	12 550 €	13 550 €	37 150 €	36 150 €			
		Suivi		Programme jeune public (Ecole)		EEDD	50% (plafond de 5000€/an)	8 450 €	10 950 €	12 000 €	31 400 €	29 700 €			
<i>Etude bilan évaluation CT</i>									- €	- €	- €	- €	70 000 €		
TOTAL VOLET C									69 500 €	77 500 €	83 550 €	230 550 €	305 850 €		
TOTAL CONTRAT									1 064 079 €	1 120 329 €	825 223 €	3 009 631 €	2 412 957 €		

9 Suivi et évaluation

Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis. D'une manière générale, ils doivent permettre de :

- suivre la réalisation et la mise en œuvre du programme d'action, tant d'un point de vue technique que financier
- identifier l'atteinte des objectifs, ou les raisons de la non réalisation
- évaluer l'efficacité de certaines actions au regard de leur impact par rapport à l'état des masses d'eau (diminution de la pression)

Les indicateurs de moyens : Permettent de suivre les moyens mis en œuvre, ce qui a été réalisé chaque année par rapport à ce qui a été programmé et d'identifier la localisation ou l'aire géographique concernée.

Indicateurs de résultats : Permettent d'évaluer le résultat des actions mise en œuvre et l'atteinte des objectifs initiaux (sans forcément évaluer l'efficacité). Selon les actions, évaluer la contribution des actions à l'atteinte du BE des masses d'eau concernées.

Voir Annexe 1 : Tableau des indicateurs

Ces indicateurs seront le support pour évaluer la mise en œuvre des actions et le cas échéant d'expliquer les causes de la non réalisation. Le bilan à mi-parcours s'appuiera également sur ces éléments pour pouvoir adapter le chiffrage en seconde partie du CT. Aussi un état initial doit être indiqué, afin de pouvoir mesurer l'évolution au cours du temps.

Le bilan à mi-parcours (3 ans) sera l'occasion d'ajuster les objectifs pour les 3 années suivantes et de faire évoluer si nécessaire les indicateurs initiaux.

L'étude bilan de fin de contrat à 6 ans, sera réalisée en interne pour l'évaluation financière et par un prestataire extérieur pour l'évaluation technique et de la mise en œuvre. Ces indicateurs seront valorisés lors de l'étude bilan et contribueront lors de la reconduction d'un éventuel nouveau CT qui devra monter en ambition.

10 Conditions pour une action collective réussie

La volonté politique et le partenariat sont à l'origine de la mise en œuvre effective des actions en faveur des milieux aquatiques. Les conditions pour la réussite du projet sont :

- L'appropriation de la démarche par les collectivités et les acteurs du territoire par un partage de l'analyse et de la déclinaison des objectifs ;
- Une structure porteuse compétente et légitime à l'échelle du territoire, en charge de l'animation générale du contrat, en appui avec le SAGE, les partenaires techniques et les EPCI pour dégager des synergies entre acteurs ;
- L'engagement d'un large panel d'acteurs garant de la diversité et de la complémentarité des actions, tant en terme de portage d'action que d'appui technique et politique ;
- Un suivi de la réalisation des actions et un bilan à mi-parcours ; mise en place d'une méthode de suivi et définition d'indicateurs pour évaluer l'efficacité de l'action collective ;
- Un plan de communication pour le partage et la mise en valeur des actions réalisées qui contribuent à l'atteinte des objectifs du contrat.

11 Annexes

Tableau des indicateurs Volet A

Enjeu 2 : Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état des cours d'eau									
Objectif	Moyen	Action	N° action	Indicateur de moyen	Description de l'état initial	Indicateurs de résultats			
						Objectif à 3 ans	Objectif à 6 ans		
Diminuer les apports en nutriments liés aux usages	Favoriser un changement des pratiques agricoles	Accompagnement collectif: journées d'information sur les actions agricoles	A 2.2	Contact des agriculteurs par mail et par voie de presse	1 lettre infomation Diffusion via les réseaux des chambres	Pas d'animation collective agricole sur le territoire	Contact de minimum 30% des exploitants du territoire. Parution d'1 article minimum/journée organisée dans presse et sur les sites des structures agricoles concernées.	Contact de minimum 50% des exploitants du territoire	
		Diagnostic individuel d'exploitation	A 2.3	Poursuivre la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation		50 diagnostics d'exploitation réalisés lors de la préfiguration	63 diagnostic individuel d'exploitation (ou compléments aux diagnostic de Naussac)	100 diagnostics individuel d'exploitation	
		Accompagnement collectif : techniques sur le pratiques culturales alternatives	A 2.2	Une journée desherbage mécanique Une journée gestion des bio-agresseurs Une journée viste exploitation (15)	1/an 1/an 1/an			30 participants 15 exploitations souhaitant mettre en œuvre des pratiques alternatives +20% SAU dés herbée mécaniquement (sur les exploitations participantes)	50 participants 25 exploitations souhaitant mettre en œuvre des pratiques alternatives +50% SAU dés herbée mécaniquement (sur les exploitations participantes)
		Accompagnement individuel : pratiques culturales alternatives	A 2.3	Accompagnement individuel pour des pratiques culturales alternatives	3 accompagnements individuel/an			9 accompagnement individuel +10% d'augmentation sur les surfaces dés herbées mécaniquement sur les exploitations	0% d'augmentation de prairie retournées sur les exploitations accompagnées +30% d'augmentation sur les surfaces dés herbées mécaniquement
		Accompagnement collectifs : Essais culturaux	A 2.2	Mise en place d'essais culturaux sur différents types de cultures			Pas d'essais culturaux	Haute-Loire : 1 parcelle Céréale, 1 Parcelle Mais	Prise en compte des résultats des essais dans l'accompagnement des chambres
		Accompagnement collectifs : Legumes secs	A 2.2	Recueil des pratiques mise en place d'essais culturaux				10 recueil d'expérience et faisabilité mise en place d'essais : 2 exploitations, 3 variétés	Diversification des pratiques sur 5 exploitations 50 ha concernés par un changement de pratiques sur des surfaces déjà concernés par des cultures (non dégradation des prairies permanentes)
		Accompagnement collectifs : groupes d'échanges	A 2.2	Groupe d'échanges sur les pratiques (bio et conventionnel)	3 thématiques			10 exploitations par groupes	Amélioration des pratiques (avis expert)
		Accompagnement collectif : journées techniques sur l'AB	A 2.2	Organisation de journées de démonstration sur l'AB et information sur l'accompagnement individuel	1/an			3 journées de démonstration sur la conversion en bio 30 exploitants participants	6 journées de démonstration 70 exploitants participants
		Accompagnement individuel conversion à l'AB	A 2.3	Diagnostics de conversion à l'AB				11 diagnostics de conversion bio conversion bio pour : 3 exploitation maraichages (2 ha/exploitation) 8 polyculture élevages (70ha/exploitation) 2 exploitations non "déconvertie"	25 diagnostic de conversion bio conversion bio pour : 7 maraichages (2 ha/exploitation) 18 polyculture élevages (70ha/exploitation)
		Accompagnement collectifs : prise en compte des ZH dans la gestion de l'exploitation	A 2.2	Organisation de journées de d'information sur les bonnes pratiques et sur l'accompagnement individuel				3 journées d'information 30 exploitants participants	6 journées d'information 70 exploitants participants
		Accompagnement individuel ZH	A 2.3	Mettre en place un accompagnement sur les ZH et conventionnement MAEC			Préparer un nouveau dispositif en 2021	10 conventionnements MAEC	20 conventionnements MAEC
		Etude - Diagnostic bocager	A 2.4	Etat d'avancement de l'étude	Rendu		Manque de connaissance sur les rôles en matière de préservation en eau du bocage sur la partie alti ligérienne	Mise en place de l'accompagnement collectif et individuel en faveur du bocage	Non concerné
		Accompagnement collectif : gestion du bocage	A 2.2	Organisation de journées techniques Haies Journée techniques valorisation en plaquette	3/an 1/an		Un journée information en Ardèche	50 participants	100 participants
Accompagnement individuel Bocager	A 2.3	Mettre en place un diagnostic bocager			Pas de plantation	20 accompagnement individuels 10 km de haies plantées Valorisation litière sur 3 exploitations	50 accompagnement individuel 40 km de haies plantées Valorisation litière sur 8 exploitations		

Animation Agricole	Animation	Animer et mettre en œuvre le volet agricole	A 2.5	<p>Nombre de COPII, COTECH, Comités agricoles organisés.</p> <p>Nombre de journées techniques et d'informations collectives organisées.</p> <p>Nombre de documents et articles de presse diffusés.</p>	Pas d'animation générale agricole sur le territoire.	<p>1 COPII/an ; 1 COTECH/an ; 1 comité agricole/an</p> <p>Nombre d'agriculteurs participant aux actions du volet agricole du territoire.</p>	1 COPII/an ; 1 COTECH/an ; 1 comité agricole/an
--------------------	-----------	---------------------------------------------	-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Enjeu 3 - Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire

Objectif	Moyen	Action	N° action	Indicateur de moyen	Description de l'état initial	Indicateurs de résultats	
						Objectifs à 3 ans	Objectifs à 6 ans
Diminuer les prélèvements et générer des économies d'eau	Etude	Economie d'eau et récupération des eaux de toitures pour l'élevage	A 3.1	<p>Nombre de communes et syndicats d'eau contactés.</p> <p>Nombre d'exploitations contactées.</p> <p>Organisation d'une journée d'information par département</p>	disponibilité en eau potable et difficultés des gestionnaires AEP face aux besoins pour une exploitation agricole lors des périodes de sécheresses	<p>10 diagnostics individuels sur le volume d'eau prélevé en AEP</p> <p>5 dimensionnement des travaux</p> <p>Evolution de volumes AEP en étiages</p>	4 projets prêt à entrer en phase travaux

Tableau des indicateurs Volet B

	Action	N° action	Indicateur de moyen	Description de l'état initial	Indicateurs de résultats		
					Objectifs à 3 ans	Objectifs à 6 ans	
Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	CAT	B 3.2 a à i	<p>Nombre de collectivités territoriales ou propriétaires privés contactés.</p> <p>Moyens humains mobilisés par les CAT</p> <p>Diffusion et information des CAT (grand public, élus, techniciens)</p>	<p>150 personnes et collectivités</p> <p>0,8 ETP/an</p> <p>1 rencontre /an + communication</p>	<p>Réseau important de têtes de bassins versants sur le Haut-Allier, avec ZH à conserver suite à l'inventaire du SAGE</p> <p>Prise en compte du rôle joué par les ZH sur le bon état des ME du territoire</p> <p>Nombre de sites conventionnés (env. 20)</p>	<p>Nombre de zones humides et surfaces bénéficiant de notices de gestion : 15 (40ha)</p> <p>Nb de ZH faisant l'objet de restauration : 5 (20ha)</p> <p>Nb de fiches retour d'expérience 1</p> <p>Nb de collectivités souhaitant rejoindre la stratégie de conservation des ZH : 1</p> <p>60 sites (100 ha) accompagnés - 50% débouchant sur conventionnement</p>	<p>Nombre de zones humides et surfaces bénéficiant de notices de gestion : 50</p> <p>Nb de ZH faisant l'objet de restauration 15 (60ha)</p> <p>Nb de fiches retour d'expérience 3</p> <p>Nb de collectivités souhaitant rejoindre la stratégie de conservation des ZH : 3</p> <p>100 sites (200 ha) accompagnés - 50% débouchant sur conventionnement</p>
			Etudes/Redaction Plan gestion	<p>Nombre de collectivités territoriales ou propriétaires privés contactés et accord obtenus par l'animation de la CAT</p>	<p>Réseau important de ZH de têtes de bassins versants (inventaire SAGE Terminé en milieu ouvert)</p> <p>Prise en compte du rôle joué par les ZH dans le soutien d'étiage</p> <p>Dégradation de certains sites de ZH</p> <p>Finaliser inventaire des ZH forestières</p>	<p>12 plans de gestion et programmation de travaux en phase 2</p> <p>150 ha</p>	<p>20 rédaction de plans de gestion</p> <p>250 ha</p>
	Travaux	Lozère	Engagement de travaux		<p>Réseau important de têtes de bassins versants sur le Haut-Allier, avec ZH à conserver.</p> <p>Prise en compte du rôle joué par les ZH dans le soutien d'étiage.</p> <p>Dégradation de certains sites de ZH</p>	<p>9 sites</p> <p>70 ha restaurés</p>	<p>19 sites</p> <p>170 ha restaurés</p>
		Ardèche				<p>Tourbière du Planal : 23ha restaurés (fonctionnalité)</p>	<p>4 sites (50 ha)</p>
	Haute-Loire Cantal Puy-de-Dôme				<p>Redaction gestion hydrologique Marais Limagne (25ha)</p> <p>+ 2 sites (15ha)</p>	<p>8 sites (100 ha)</p>	

Enjeu 4 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

Enjeu 4 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques							
	Action	N° action	Indicateur de moyen		Description de l'état initial	Indicateurs de résultats	
						Objectifs à 3 ans	Objectifs à 6 ans
Restaurer la continuité écologique	Etude	B 4.1 (a à f)	Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés	Axe chapeauroux 19 ouvrages en 43	Sur les cours d'eau du Haut-Allier, présence d'ouvrages non conformes classés en liste 2 au titre du L.214-17 -> obstacle à la continuité écologique -> nécessité de suppression ou aménagement de ces ouvrages pour assurer la libre circulation piscicole et le transport suffisant des sédiments.	3 ouvrages effacés avec espèce cible Saumon atlantique	10 ouvrages traités, effacés et équipés Linéaire de cours d'eau décloisonné Evolution des taux d'étagement et de fractionnement Résultats des suivis réalisés Evolution du peuplement piscicole Evolution de la morphologie et des habitats Nombre de frayères de salmonidés (espèces repères)
	Travaux		22 ouvrages identifiés	10 effacés			
Restaurer la morphologie des cours d'eau	Poursuite diagnostic morphologique	B 4.2a	Definition de la méthodologie Prospection terrain sur 6 ME identifiées	73 km de cours d'eau prospectés	BV du Nord Ouest de la Margeride avec des pressions similaires mais un état des masses d'eau qui varie de très bon à Moyen Mieux préciser les pressions sur la morphologie et les usages, en particulier d'un point de vue quantitatif	Finalisation de l'étude Planification de travaux	Engagement de travaux en liens avec les pressions relevées lors du diagnostic complémentaire.
	Maitrise du piétinement des berges et érosion; plantation de ripisylve, Franchissement	Masses d'eau prioritaires			Suite à l'état des lieux du SDAGE et au diagnostic morphologiques, certaines masses d'eau sont déclassées ou qui présentent un risque par rapport à la morphologie	Développement de la végétation Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau Nombre d'abreuvoirs 53 ; Linéaire de clôtures posé/reculé : 13 500 ml Linéaire desenrésiné 1422 ml Linéaire de ripisylve planté 3000 ml Linéaire de ripisylve restauré : 2000 ml Nombre de passage à gué: 21	Développement de la végétation Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau Nombre d'abreuvoirs: 71 Linéaire de clôtures posé/reculé : 19 500 ml Linéaire desenrésiné: 1422 ml Linéaire de ripisylve planté : 5 000 ml Linéaire de ripisylve restauré : 3000 ml Nombre de passage à gué : 28
		Masse d'eau non prioritaires			Suite au Contrat territorial de Naussac et au diagnostic morphologique réalisé lors de la préfiguration, certaines masses d'eau présentent une pression localisée par rapport à la morphologie qui perturbe localement le bon fonctionnement du milieu aquatique	Développement de la végétation Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau Nombre d'abreuvoirs 57 ; 14 730 ml linéaire de clôtures posé/reculé Linéaire de ripisylve planté 500 ml Linéaire de ripisylve entretenu 4 832 ml Nombre de passage à gué 4,5 Surface de décharges sauvages traitée 345 m²	Développement de la végétation Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau Nombre d'abreuvoirs 107 ; 26 945 ml linéaire de clôtures posé/reculé Linéaire de ripisylve planté 1000 ml Linéaire de ripisylve entretenu 7 775 ml Nombre de passage à gué 9 Surface de décharges sauvages traitée 345 m²
	Entretien végétation; atterrissements; décharges					En accompagnement des actions de restauration morphologique	
Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	Réhabilitation de la zone humide du Mas d'Armand	B 4.3	Campagnes de suivi réalisées Lancement de l'étude : consultation pour sélectionner un prestataire (étude de dimensionnement de la ZH)		Retenue du Mas d'Armand soumise à eutrophisation -> développement micro-algues et végétaux aquatiques, avec pics de cyanobactéries en été. Une ZH se trouve en amont, sur la Gazeille (cours d'eau alimentant la retenue), entretenu de manière non optimale pour son fonctionnement (peu fonctionnelle). Manque de diversité des habitats naturels autour de la retenue de Naussac.	Suivi de la réalisation des travaux Suivi des résultats DCE Evolution de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Gazeille Evolution de la quantité de nutriments dans le Mas d'Armand Evolution de la végétation aquatiques (suivi du faucardage) et des pics de cyanobactéries sur le plan d'eau du Mas d'Armand (suivi ARS sur site de baignade) Nombre de personnes visitant le site Sollicitation et intérêt des écoles sur le projet	Suivi de la réalisation des travaux Suivi des résultats DCE Evolution de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Gazeille Evolution de la quantité de nutriments dans le Mas d'Armand Evolution de la végétation aquatiques (suivi du faucardage) et des pics de cyanobactéries sur le plan d'eau du Mas d'Armand (suivi ARS sur site de baignade) Nombre de personnes visitant le site Sollicitation et intérêt des écoles sur le projet

Tableau des indicateurs Volet C

	Action	N° action	Indicateur de moyen	Description de l'état initial	Objectif à 3 ans	Objectif à 6 ans
Enjeu 1 - Gouvernance et communication	Animation générale	C 1.1	1 ETP affecté annuellement	1 ETP annuel	Réalisation satisfaisante de la première phase du programme d'actions	Montée en ambition lors de la phase 2
	Communication	C 1.2	Nb de structure et MOA ayant participé à la communication	Pas de programme scolaire Pas de communication propre au Contrat	Mise en place d'un programme scolaire : 5 classes annuellement 1 manifestations grand public 1 rencontre élus agents 5 articles actualités/Appropriation 2 newsletter/an	Appropriation croissante des enjeux de l'eau par le grand public du territoire Actions structurantes et exemplaires programmées en phases 2
	Suivi et évaluation bilan	C 1.3	Mutualisation avec le SAGE d'un programme de suivi Réalisation de l'étude bilan en fin de contrat	Besoin de connaissance sur certaines masses d'eau peu ou pas suivies	Prise en compte dans la programmation en phase 2	Evaluation de l'efficacité des actions Nb de masses d'eau ayant diminuer de risque Nombre de masse d'eau ayant atteint le BE Réalisation de l'étude bilan

12 Plan de financement prévisionnel

							Coût AELB						
	Enjeu	Objectif	Moyen	Action	N° action	Type	Taux AELB	2021	2022	2023	Phase1	Phase 2	
VOLET A - Agricole	Enjeu 2 - Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état des cours d'eau	Améliorer la connaissance des sources de pollution	Etude	Analyse des sources de pollutions à l'échelle de la masse d'eau du Rouchoux	A 2.1	Etude	50%	13 750 €	6 750 €	- €	20 500 €	- €	
		Diminuer les apports en nutriments liés aux usages	Favoriser un changement des pratiques agricoles	Accompagnement collectif	A 2.2	Animation	50% - Coût plafond (70 000 €/an)	24 094 €	33 154 €	27 394 €	84 642 €	- €	
				Accompagnement individuel	A 2.3	Diagnostic	70%	19 102 €	21 244 €	21 244 €	61 589 €	- €	
				Accompagnement Ind.	A 2.4	Animation	50%	16 510 €	21 160 €	23 260 €	60 930 €	14 700 €	
		Traiter les sources de pollutions liées à l'assainissement collectif et non collectif			Hors Contrat		Diagnostic		- €	- €	- €	- €	- €
	Animation Agricole	Animation	Animer et mettre en œuvre le volet agricole	A 2.5		50 % - Coût plafond journalier à 420 €/j	19 215 €	34 020 €	34 860 €	88 095 €	- €		
	Total enjeu 2								100 271 €	116 328 €	106 758 €	323 356 €	14 700 €
Enjeu 3 - Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire	Diminuer les prélèvements et générer des économies d'eau	Etude	Economie d'eau et récupération des eaux de toitures	A 3.1	Etude	50%	26 784 €	- €	- €	26 784 €	- €		
TOTAL VOLET A								127 055 €	116 328 €	106 758 €	350 140 €	14 700 €	
Volet B - Milieux et biodiversité	Enjeu 3 - Initier des actions de gestion quantitatives de la ressource adaptées au territoire	Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	CAT	B 3.2 a à i	Animation	50 % - Coût plafond (380 €/j)	17 340 €	22 470 €	23 765 €	63 575 €	66 705 €	
				Etudes/Redaction Plan gestion		Etude	50%	39 223 €	64 880 €	29 223 €	133 326 €	100 526 €	
				Travaux		Travaux	50% (40% localement)	40 228 €	51 837 €	57 707 €	149 772 €	148 991 €	
	Total Enjeu 3								123 575 €	139 187 €	110 695 €	373 456 €	316 222 €
	Enjeu 4 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires	Restaurer la continuité écologique	Etude	B 4.1 (a à f)	Etude	50%	16 550 €	19 000 €	6 000 €	41 550 €	69 300 €	
				Travaux		Travaux	70%	152 600 €	13 650 €	40 880 €	207 130 €	80 500 €	
							50%	- €	- €	- €	- €	- €	
							50%	18 000 €	- €	- €	18 000 €	- €	
							50%	11 550 €	13 650 €	15 750 €	40 950 €	14 700 €	
							50%	10 897 €	29 253 €	22 340 €	62 490 €	10 040 €	
							30%	11 665 €	11 665 €	16 495 €	39 825 €	11 458 €	
							50%	3 500 €	8 050 €	4 250 €	15 800 €	- €	
							30%	14 346 €	- €	- €	14 346 €	750 €	
							50%	- €	2 500 €	- €	2 500 €	- €	
							30%	- €	- €	- €	- €	- €	
							50%	4 967 €	9 367 €	10 367 €	24 700 €	2 500 €	
							30%	1 125 €	1 125 €	1 125 €	3 375 €	1 125 €	
							50%	2 600 €	11 380 €	13 500 €	27 480 €	- €	
							30%	- €	- €	- €	- €	- €	
							50%	- €	2 223 €	- €	2 223 €	- €	
						30%	10 113 €	866 €	866 €	11 844 €	1 766 €		
		0%	- €	- €	- €	- €	- €						
	Restaurer et préserver la fonctionnalité des ZH	Réhabilitation de la zone humide du Mas d'Armand	Etudes et travaux	B 4.3	Travaux	50%	10 750 €	116 500 €	- €	127 250 €	- €		
<i>Sous total Enjeu 4 - Action structurantes restauration de la continuité (70%)</i>								<i>152 600 €</i>	<i>13 650 €</i>	<i>40 880 €</i>	<i>207 130 €</i>	<i>80 500 €</i>	
<i>Sous total Enjeu 4 - Action structurantes restauration morphologique et travaux ZH (50%)</i>								<i>78 813 €</i>	<i>211 923 €</i>	<i>72 207 €</i>	<i>362 943 €</i>	<i>96 540 €</i>	
<i>Sous total Enjeu 4 - Action d'accompagnement (30%)</i>								<i>37 249 €</i>	<i>13 656 €</i>	<i>18 486 €</i>	<i>69 390 €</i>	<i>15 098 €</i>	
<i>Sous total Enjeu 4 - Actions non accompagnées (0%)</i>								<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	
Total Enjeu 4								268 662 €	239 228 €	131 572 €	639 462 €	192 138 €	
TOTAL VOLET B								365 453 €	378 415 €	242 267 €	986 135 €	508 360 €	
VOLET C - Animation, Communication, Suivi	Enjeu 1 - Gouvernance et communication	Animation générale		Coordination, animation, suivi technique et fina	C 1.1	Animation générale	50%	25 000 €	27 000 €	29 000 €	81 000 €	85 000 €	
		Communication		Action communication sensibilisation grand pu	C 1.2	Communication	50%	5 525 €	6 275 €	6 775 €	18 575 €	18 075 €	
		Suivi		Programme jeune public (Ecole)	C 1.3	EEDD	50% (plafond de 5000€/an)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	7 500 €	
TOTAL VOLET C								33 025 €	35 775 €	38 275 €	107 075 €	145 575 €	
TOTAL CONTRAT								525 533 €	530 517 €	387 299 €	1 443 349 €	668 635 €	

CODES DES MASSES D'EAU "COURS D'EAU"

